

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus

en fonction :

19

Conseillers présents

16

# COMMUNE D'ILLFURTH

## EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 7 juillet 2025**

DCM 2025.07.07- 53

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 068-216801522-20250707-DCM202553-DE



Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

**Etaient absents excusés et ont donné procuration :**

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

### **1. OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :**

A la demande de la trésorerie, il convient de régulariser et d'actualiser la délibération concernant les emplois saisonniers.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également qu'il est nécessaire de prévoir renforcement des équipes chargées des espaces verts pour la période estivale.

L'accroissement des tâches, en été, ne peut être assuré par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 7 juillet 2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique – échelon 1 dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (temps complet) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité aux mois de juillet et août.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**

- D'annuler et remplacer la délibération prise en conseil municipal du 6 juin 1997
- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique – échelon 1 pour effectuer les missions au service des espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 7 juillet 2025 pour une durée maximale de 2 mois sur une période de juillet et août.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025.

ILLFURTH, le 7 juillet 2025

  
Christian SUTTER  
Maire d'ILLFURTH

  
Danielle BUHLER  
Adjointe au Maire